

# Manifeste des 4<sup>èmes</sup> Assises nationales de la protection de l'enfance

*Conscients que malgré des évolutions législatives nécessaires, et l'attribution de ressources importantes par les collectivités départementales, le système de protection de l'enfance souffre d'un déficit d'évaluation tout particulièrement sur les effets de la prise en charge pour pouvoir l'adapter aux besoins réels des familles et des enfants,*

*Conscients que le souci d'une plus grande collaboration des familles ainsi que la prise en compte de leur environnement continuent de se heurter aux insuffisances de la formation, aux contraintes normatives, au déficit de temps et d'orientation, à l'affaiblissement des repères éthiques et au poids des habitudes,*

*Conscients que malgré la crise financière des collectivités publiques, la protection de l'enfance doit rester sur le plan budgétaire un espace sanctuarisé, sans pour autant négliger l'importance de rechercher des réponses nouvelles aptes à préserver la qualité du soutien aux enfants et aux familles malgré les moyens contraints,*

*Conscients que cette situation est donc une occasion d'être plus créatifs, d'oser innover, d'expérimenter, en prenant des risques qui nécessitent un cadre approprié,*

*Conscients que malgré les préconisations et les discours sur le partenariat, les cloisonnements entre institutions et entre champs de compétences restent prégnants, tout particulièrement entre le sanitaire, le médico-social et le social; entre le médico-social, le scolaire et l'insertion; entre le social et le pénal; et entre le civil et le pénal,*



© Journal de l'Action Sociale

**Les professionnels, rassemblés à l'occasion des 4<sup>èmes</sup> Assises nationales de la protection de l'enfance, malgré leur diversité d'origine institutionnelle, d'approche et de regard professionnel, se sont reconus dans les exigences suivantes.**

**1** S'engager dans une approche renouvelée de la relation aux familles afin d'aboutir à une véritable co-construction des réponses, en fondant cette relation non pas sur un ensemble de procédures, mais sur un processus qui passe par une reconnaissance continue et réciproque, par le recours à un langage partagé, par le refus du concept d'usager au profit de celui de parent. Cela nécessite de s'interroger sur les mots, sur les écrits utilisés. Cela passe aussi par l'ouverture d'espaces conviviaux d'accueil des paroles des familles. Cela doit aboutir à faire participer les parents et les

enfants au processus d'évaluation de leur situation, et autant que faire se peut à la définition des réponses. Sans omettre l'intérêt d'une mesure des effets négatifs comme positifs de la participation des familles afin que celle-ci ne devienne pas un dogme, mais une réalité respectueuse des familles.

**2** Prendre davantage en considération l'interaction entre l'environnement et la famille pour bâtir une prise en compte des situations davantage axées sur l'action collective, l'implication dans des réseaux sociaux existants ou à construire. Cela nécessite une plus forte implication territoriale afin de pouvoir s'appuyer sur les politiques de droit commun, les équipements et services, les habitants.

**3** Faire de l'évolution des pratiques professionnelles l'objectif premier de la formation initiale mais aussi continue, afin de promouvoir une culture professionnelle permettant non seulement de savoir expliquer mais aussi de savoir entendre et de savoir prendre des risques. Une culture professionnelle qui favorise le travail sur les compromis, sur l'analyse de la situation non pas statique mais en mouvement. Une culture professionnelle qui facilite le dialogue et la complémentarité entre les différents professionnels et entre professionnels et bénévoles.



**4 Rénover en profondeur l'accueil en établissement** dans plusieurs directions : le refus de la prégnance des normes pour laisser une place importante à la créativité de tous ; la mutualisation des moyens pour favoriser l'émergence de micro-structures ; la redéfinition du projet d'établissement axé fondamentalement sur les enfants, sur leurs parcours, en amont de l'organisation de l'institution ; le développement de l'interaction entre l'établissement et son environnement dans la recherche d'un espace éducatif socialisant à l'intérieur comme à l'extérieur des murs ; la mise en œuvre d'un management collégial et l'assimilation collective de valeurs partagées pour renforcer la cohérence de l'acte éducatif et de la vie quotidienne de l'établissement.

**5 Donner une réelle impulsion à la dimension stratégique du travail social** tant en ce qui concerne les aspects d'observation et d'évaluation que les aspects d'animation et de développement du territoire. Cela passe nécessairement par la prise en compte dans les missions des professionnels du temps de formation et d'action nécessaire. Cela nécessite aussi la clarification des relations en milieu urbain entre les communes et le département, afin que les professionnels puissent s'appuyer davantage sur les leviers de l'action municipale.

**6 Veiller à une plus grande cohérence de la décision publique** qui désoriente de plus en plus le travail social par l'accumulation d'injonctions politiques et stratégiques contradictoires prônant tout à la fois l'accroissement des tâches administratives et le retour sur le terrain

auprès des familles. Cela passe par la prise en compte d'une évaluation du travail social dans chaque dispositif pour éviter une trop grande complexité des réglementations, vecteur déterminant de la bureaucratisation du travail social. Cela nécessite une gestion des ressources humaines propres au travail social pour faciliter l'adaptation des modes et des temps d'intervention aux nécessités des familles.

**7 Prendre réellement en considération la nécessité, pour faciliter la prise de risques, d'offrir des repères aux professionnels** afin de permettre l'interprétation des normes dans le sens du respect du droit mais aussi de l'intérêt des familles. Si les orientations législatives sont importantes, elles ne peuvent et ne doivent pas amputer le travail social de son pouvoir d'appréciation au cas par cas, au jour le jour. Ainsi dans trois ateliers a été formulée la proposition de mettre en place des espaces éthiques, où l'on puisse entre professionnels évoquer les initiatives nécessaires, évoquer ce que ne prévoient pas les textes, et ce que les situations incitent à faire. Non pas une éthique de confrontation, mais une éthique partagée, qui permet de répondre aux fragilités, par la pensée, éthiquement débattue, par l'action éthiquement analysée.

**8 Veiller à ce que le dispositif d'observation préconisé par la loi du 5 mars 2007 ait d'abord et avant tout pour finalité d'améliorer les orientations stratégiques et les modes d'intervention.** À cet effet, l'observation des parcours d'enfant en protection de l'enfance doit être privilégiée en partant de l'expérience du conseil général du Loiret et de

l'Odas, axée sur trois exigences : s'appuyer sur une éthique partagée, prendre en compte l'ensemble des facteurs influant sur le bien être de l'enfant et favoriser la réflexion collective et pluridisciplinaire.

**9 Penser la protection de l'enfance comme impliquant toutes les politiques publiques,** et tout particulièrement celles ayant trait à la prévention des risques sanitaires, et à la prise en charge de la santé mentale. Ce qui nécessite de mettre fin au délaissement des services de pédopsychiatrie, tout en renforçant leur articulation avec les services de l'enfance.

**10 Donner une nouvelle impulsion au partenariat** en s'appuyant notamment sur les structures de travail partagées issues de la loi du 5 mars 2007, pour passer d'une collaboration avec les partenaires à une coopération entre les partenaires, dans le respect des compétences des uns et des autres, ce qui nécessite tout à la fois volonté et humilité.

**11 Contribuer à sensibiliser l'opinion sur l'importance d'une forte implication de toute la société** sur la question de l'enfance afin de favoriser le développement de dynamiques intergénérationnelles et de réseaux d'entraide mutuelle. En s'appuyant sur les enseignements de la protection de l'enfance quand à l'impact de la solitude, de l'absence de repères, sur la socialisation de l'enfant, rappeler l'importance, au-delà de la prévention ciblée, de la prévention primaire, celle qui concerne la qualité du vivre-ensemble.

Réagissez à ce manifeste sur  
[www.assisesdelaprotectiondel'enfance.com](http://www.assisesdelaprotectiondel'enfance.com)